



AIDE-MÉMOIRE

Conditions d'embauche détaillées au poste d'artisan-concierge du département
« bâtiments » des services de régie dans la carrière H3

!!! LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE POSTULER POUR LE POSTE EN QUESTION !!!

a) **Conditions d'admissibilité :**

- être détenteur soit d'un certificat d'aptitude technique et professionnelle (CATP), soit d'un diplôme d'aptitude professionnelle (DAP), soit d'un certificat y assimilé en vertu de l'article 46 de la loi modifiée du 21 mai 1979 portant organisation de la formation professionnelle et de l'enseignement secondaire technique, soit d'un certificat étranger reconnu équivalent par le ministre de l'Education Nationale dans une des professions suivantes :
 - électronicien courant faible / basse tension
 - installateur sanitaire
 - installateur chauffage
 - mécanicien d'entretien et de maintenance
 - serrurier de construction
- La possession d'un brevet de maîtrise dans le même métier peut constituer un avantage.
- Maîtriser les trois langues administratives (français, allemand et luxembourgeois) ;
- Etre détenteur d'un permis de conduire B;
- **5 années d'expériences professionnelles minimales requises**

b) **Profil :**

- En tant qu'artisan- concierge vous serez chargé de la gestion et de la surveillance d'un ou de plusieurs bâtiments communaux, de l'exécution de travaux d'entretien et de réparations courantes, du contrôle des installations d'alarme et de la sécurité dans les bâtiments ainsi que de l'organisation de certaines activités.
- La mission du concierge comprend également un volet relations humaines et communication avec le corps enseignant et les acteurs du service technique ainsi que de l'administration communale.
- Vous êtes disposé à faire du travail posté (principe de rotation entre 06:00 et 24:00h) et de travailler pendant les weekends.
- Vous êtes en possession d'un permis de conduire catégorie B.
- Vous justifiez d'un bon sens d'organisation, de communication et du relationnel.
- Vous êtes flexible et motivé.
- Vous savez utiliser les logiciels de bureautique courants.

c) **Tâches :**

- Surveillance des bâtiments auxquels le salarié est affecté
- Petits travaux de maintenance et de réparation dans les bâtiments communaux
- Distribution des clés en location pour clubs, associations, etc.
- Contrôle des alarmes, chauffages, BMZ, etc.



- Saisie des réclamations et doléances des clubs, des citoyens(ennes), etc.
- Contrôle et acceptation des livraisons
- Nettoyage des alentours et cours d'école
- Ouverture et fermeture des bâtiments
- Faire respecter les consignes de sécurité
- Prestation de permanences obligatoires en dehors des heures normales de travail

Cette énumération des tâches n'est pas exhaustive et elle pourra être sujette à modification suivant les besoins du service. De plus amples renseignements concernant les tâches peuvent être demandés auprès de M. Sylvain Ballini, contremaître, responsable du département « Bâtiments », tél. : 59 30 75 423.

d) Pièces à joindre :

- 1) Le formulaire-type (téléchargeable sur www.suessem.lu);
- 2) Copies des diplômes et certificats d'études ;
- 3) Curriculum vitae détaillé (périodes exactes des études et des professions antérieures) ;
- 4) Lettre de motivation ;
- 5) Acte de naissance ou acte de mariage ;
- 6) Extrait récent du casier judiciaire N°4 attestant qu'il n'existe pas d'interdiction de conduire (Cité judiciaire, Bâtiment BC, Plateau du St. Esprit, Luxembourg) ;
- 7) Copie de la carte d'identité ou du passeport ;
- 8) Copie du permis de conduire ;
- 9) le cas échéant copies des formations continues (Prière de fournir uniquement les certificats se rapportant au poste sous rubrique) ;
- 10) Photo passeport récente.

Les candidat(e)s voudront indiquer un **numéro de téléphone valable** par lequel ils/elles pourront être contacté(e)s.

Les demandes munies des pièces à l'appui requises sont à adresser au collège des bourgmestre et échevins, B.P. 74, L-4401 Belvaux, pour le **vendredi 27 mars 2020 à 16 heures** au plus tard.

Les candidatures incomplètes ne seront pas prises en compte.

Une présélection se fera sur base du dossier.

!!! Les dossiers ne contenant pas la demande-type ne seront pas pris en considération !!!

e) Conditions de recrutement:

- Les candidat(e)s devront se soumettre à un test théorique portant sur les connaissances générales, les connaissances techniques et calculs professionnels qui sera organisé par l'administration communale.
- **Le recrutement se fait sur base des résultats du test, des dossiers de candidatures, des entretiens, et le cas échéant suivant d'autres démarches à définir selon les situations.**
- *Les candidat(e)s retenue(s) devront se soumettre à un examen médical d'embauche auprès du médecin de travail compétent.*



f) Modalités de rémunération

Le candidat retenu sera engagé dans la carrière de l'artisan H3. Le traitement sera calculé conformément aux dispositions de la convention collective des ouvriers des communes du Sud, article 91.

Les périodes de travail antérieures peuvent être bonifiées à 50% (secteur privé) ou à 100% (secteur public).

Le traitement de base sera de 149 points indiciaires pendant les deux premières années et de 158 points indiciaires à partir de la 3^e année. (Valeur d'un point indiciaire : 20,17893€).

Les candidats pouvant se prévaloir d'une expérience professionnelle comptable supérieure à dix années obtiendront une rémunération élevée et calculée conformément aux articles 78 et 79 ci-dessous.

Ainsi le salaire minimal sera :

Traitement de base : 149 points indiciaires → 3006,66€ brut)

g) Autres modalités :

Chaque salarié bénéficie d'une prime de repas : 11 points indiciaires → 221,97 € brut

Le/la salarié(e) a droit à une prime d'astreinte fixe de 22 points indiciaires, soit 443,94 €, liée à la surveillance d'un ou de plusieurs bâtiments.

Le cas échéant le/la salarié(e) pourra bénéficier d'une allocation de famille de 29 points indiciaires, à savoir 585,19 € brut. (P.ex. : *Salarié parent d'un ou de plusieurs enfants à charge pour le(s)quel(s) il obtient une allocation familiale de la Caisse pour l'avenir des enfants*)

L'artisan, détenteur d'un brevet de maîtrise bénéficiera d'une prime de 10 points indiciaires, soit 201,79 € brut.

Le traitement est adapté aux variations du coût de la vie, constaté par l'indice pondéré, suivant les dispositions afférentes.

DEMANDE D'EMPLOI POUR LE POSTE DE L'ARTISAN-CONCIERGE

Référence EASY : 2.3.1.132 SRBAT-H3-artisan-concierge-100-KCB-20200307

Monsieur Madame

Nom: _____
Nom de jeune fille: _____

Prénoms: _____

ADRESSE

Rue et numéro: _____
Code postal et localité: _____ - _____ Localité: _____

Matricule national: _____

Date et lieu de naissance: né(e) le _____ à _____

Nationalité: _____

Numéro de téléphone: _____

Numéro du portable: _____

ETAT CIVIL

Célibataire: Marié(e): Séparé(e): Divorcé(e): Veuf(ve): Partenariat:

Nombre d'enfants à charge:

ETUDES

Etudes primaires: _____
Etudes post-primaires: _____
Certificat(s) obtenu(s): _____
Branche: _____

CATP/DAP CCM/CCP

Brevet de maîtrise Autre

Patron actuel: _____
Patron précédent: _____

Permis de conduire: A B C D E

REMARQUES

Fait à: _____ le, _____ Date _____ Signature du demandeur _____

Pièces à joindre obligatoirement

- 1) Les copies des diplômes et certificats d'études (équivalence pour les diplômes étrangers)
- 2) Un curriculum vitae détaillé (périodes exactes des études et professions antérieures)
- 3) Une lettre de motivation
- 4) Un extrait récent du casier judiciaire - Bulletin N°4
- 5) Un extrait de l'acte de naissance ou de mariage (administration communale de votre lieu de naissance)
- 6) Une copie de la carte d'identité ou du passeport
- 7) Une copie du permis de conduire B
- 8) Le cas échéant copies des formations continues suivies
- 9) Une photo d'identité récente

Dernier délai pour le dépôt de la candidature: 27 mars 2020